

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du *Courrier du Canada*

8 JANVIER 1877.—No. 9

LE SANCTUAIRE D'IRMENSUL.

(Suite.)

Et il sortit, laissant Ludgher seul avec l'intendant. Il rentra au bout d'une demi-heure ; ses traits exprimaient une satisfaction satanique ; il souriait, comme doivent sourire les démons, quand ils accomplissent leurs œuvres infernales.

—Prêtre, reprit-il, tes adeptes vont paraître dans un état tel, que tu te repentiras des maux que tes doctrines séductrices ont attirés sur leurs têtes.

—Je compatirai à leurs peines, répondit noblement Ludgher ; mais ce n'est pas moi qui les plaindrai jamais de souffrir pour le nom de Jésus-Christ. Les douleurs de la terre nous valent, à nous autres chrétiens, des gloires, des félicités impérissables dans un monde meilleur. Au même instant, la portière de la salle se souleva : Agiltrude et Reghinflède s'avancèrent, conduites par un serviteur, et couvertes des haillons de l'esclavage.

A la vue de ces nobles femmes, réduites pour la foi à ce degré d'abaissement et de misère, Ludgher ne put retenir un cri de pitié ; mais il se remit bientôt et fixant un regard sévère sur Armissus, qui contemplait ce spectacle préparé par lui avec une joie cruelle, il lui dit :

—Sache que le roi Karl ne souffrira pas l'outrage que tu infliges à ces chrétiennes, à cause de leur religion.

—Qui l'instruira ?

—Moi, si tu me laisses libre.

—Je ne te retiendrai pas.

—Eh bien, je te déclare que je dénoncerai ton odieuse conduite au prince des Francs.

—Non, tu ne feras pas cela.

—Je le ferai ; à moins que tu ne m'enchaînes ou que tu ne prenes ma vie.

—Tu sortiras sain et sauf de ce manoir.

Je parlerai donc contre toi.

—J'affirme de nouveau qu'il n'en sera rien ; car si tu avais le malheur d'exécuter ta menace, ces misérables femme que tu vois ici périraient inévitablement ; je leur plongerais moi-même le poignard dans le cœur. Comprends-tu maintenant pourquoi je ne crains point que tu révéles à Karl le traitement que je leur inflige.

Ludgher ne comprenait que trop bien ; il savait que le barbare Saxon exécuterait ses menaces, s'il était poussé à bout. Dans l'intérêt des deux infortunées, il n'insista plus.

—Puisque tu poses la question en de pareils termes, dit-il, je renonce à toute intervention. Mais souviens-toi que notre Dieu est puissant, qu'il veillera sur elles, et qu'un jour il te fera porter la peine de tes iniquités.

—Je ne reconnais qu'Irmensul, le dieu de mes pères ; pourvu que celui-là me soit favorable, je méprise le courroux des autres divinités.

Ludgher ne daigna pas relever ce blasphème. Il se tourna vers les deux chrétiennes persécutées ; il les encouragea par de saintes paroles à souffrir patiemment l'épreuve à laquelle le Seigneur les soumettait. Armissus l'interrompit avec colère :

—Cesse, lui dit-il brutalement, de prêcher ici ; tu n'y as fait déjà que trop de mal, en y semant tes doctrines perverses.

Et, appelant deux serviteurs : —Jetez cet homme, dit-il, hors de ce manoir qu'il souille de sa présence et de sa parole ; ne lui permettez jamais d'y reparaitre. Si par malheur j'y rencontre, votre vie en répondra.

Les serviteurs obéirent. Ludgher éloigné, le chef prescrivit de séparer la fille de la mère et de conduire la première dans une métairie éloignée.

—Je veux, ajouta-t-il, qu'elle y soit soumise aux plus rudes travaux, et qu'on la traite comme la plus misérable des serves.

Agiltrude, désolée de voir sa fille arrachée de ses bras, et jetée au milieu d'hommes grossiers et tous patens, supplia Armissus de se laisser fléchir, et de ne point bannir la malheureuse enfant de la demeure natale.

—Je serai miséricordieux, je pardonnerai même tout, répondit-il, mais à une seule condition.

—Laquelle ? demanda Agiltrude,

espérant que le Saxon se laisserait attendre.

—Abjurez l'une et l'autre votre foi nouvelle ; revenez au culte des dieux de la Germanie, et vous demeurerez heureuses ensemble comme auparavant.

—Nous resterons fidèles au Christ, notre Dieu, répondit Agiltrude ; tu peux exécuter tes barbares desseins. Alors que vos destinées s'accomplissent, à l'une et à l'autre. C'est vous qui me forcez à la sévérité.

Le soir même, Reghinflède fut emmenée à la métairie lointaine. Quant à sa mère, Armissus la renvoya au palais, où il lui imposa le service des esclaves. Ordre fut donné à tous de la traiter comme la dernière des servantes et de ne lui épargner aucune avanie.

IV

LE DERNIER MOT.

En revenant à son manoir, Armissus y rapportait une secrète aversion pour la femme que nous venons de le voir traiter si cruellement. Il avait autrefois aimé beaucoup Agiltrude, et, jusqu'à la dernière guerre, il n'avait cessé de lui donner des témoignages de son exclusive tendresse. Mais pendant les années récemment écoulées, une transformation totale s'était accomplie dans le redoutable Saxon. Agiltrude lui était devenue indifférente, puis antipathique ; ce n'était pas qu'elle eût changé : la noble femme était digne d'estime, et en elle brillaient toutes les vertus qu'on peut attendre d'une païenne. Mais Armissus avait fait une visite à Augsburg où résidait Tassillon, le duc de Bavière. Il se décida, par politique, à épouser Néraïse, fille du duc ; malgré son précédent mariage, le Saxon résolut de demander la main de Néraïse ; il sacrifia sa femme et sa fille, et résolut de briser les liens qui l'unissaient à sa vertueuse épouse.

Pour un païen tel que lui, la difficulté n'était pas grande ; la loi qui régissait les Saxons ne renfermait aucun article interdisant de répudier une épouse. Mais le duc de Bavière et sa fille étaient chrétiens. Malgré son ambition démesurée, et son désir de se faire des alliés, Tassillon n'eût pas voulu violer la loi chrétienne, qui prescrit l'unité et l'indissolubilité du mariage. D'ailleurs, eût-il passé outre aux prescriptions divines, sa fille se fût révoltée contre un pareil crime. Pense comme elle l'était, Néraïse eût préféré la mort au péché. Toutefois, Armissus fit une tentative auprès du duc, espérant que les intérêts politiques et les arcentes convoitises de Tassillon plaideraient en faveur de son projet. Dans un entretien particulier, il lui dit :

—Vous avez en votre pouvoir le moyen de faire de moi votre allié, votre ami pour jamais, et vous savez de quelle influence je dispose parmi mes compatriotes ; si Wilkind lui-même a moins de crédit.

—Si vous ne mettiez pas à trop haut prix vos services, répondit Tassillon, je m'empresserais de les accepter.

—Rien ne vous sera plus facile que de les rémunérer à l'avance. Si vous m'accordez ce que je vous demande, vous trouverez en moi un défenseur infatigable.

—Parlez ; qu'exigez-vous ?

—La main de Néraïse, votre fille.

Le duc, surpris repartit :

—Je regrette de ne pouvoir accéder à vos vœux.

—Vous me refusez ?

—Non ; mais il existe un obstacle à l'alliance que vous me proposez.

—Quel est-il ?

—Vous êtes déjà marié, et la loi chrétienne interdit d'épouser un homme libre.

—Je répudierai mon épouse ; je ne suis pas chrétien, moi, et la loi de mon pays m'autorise à cet acte.

—Mais Néraïse est chrétienne.

(à suivre.)

Lettres de Rome.

Rome, 12 décembre.

L'entrée à la secrétairerie d'Etat de l'Eme Simeoni est un fait considérable et marquera, j'en suis sûr, un redoublement d'énergie dans la conduite du Saint-Siège vis-à-vis de la révolution.

Je ne veux pas dire, entendons-nous bien—que le Saint-Siège ait rien à changer dans la ligne qu'il a suivie jusqu'ici ; mais depuis longtemps, le cardinal Antonelli était épuisé, et se contentait d'affirmer sa charge par sa présence chez le Pape et de transmettre les ordres de Sa Sainteté. Lui, personnellement, ne pouvait plus agir.

L'Eme Simeoni adressera, dit-on, à toutes les puissances un mémorandum sur la situation de Rome et de la papauté. Il revendiquera, une fois de plus, les droits de l'Eglise si audacieusement violés. Le Pape est roi ; les rois, manquant à leur devoir et à leur intérêt, ont laissé un de leurs frères ou cousins, comme on voudra, le détrôner ; ils se sont tus devant le sacrilège, devant la spoliation, devant la persécution ; ils seront châtiés ; cela ne peut faire l'ombre d'un doute.

Quoi qu'on dise hors de Rome pour ou contre le cardinal Antonelli, à Rome on se tait sur sa mémoire : le temps dissipera les obscurités et laissera paraître cette figure avec ses faiblesses et avec ses mérites.

Le cardinal Simeoni est un vrai ecclésiastique ; il possède de grandes connaissances en théologie et en droit ; il a parcouru lentement, pieusement, tous les degrés de sa carrière ; il sait tout ce qu'il faut, et au-delà, de la diplomatie qui convient au Saint-Siège ; il a vu l'Europe et n'ignore aucune des difficultés de la situation actuelle ; il est animé, enfin, d'un dévouement absolu à la personne du Pape et en fournit la preuve en acceptant la charge de secrétaire d'Etat.

On dit qu'il a exprimé à Sa Sainteté le désir de demander dans les rencontres graves l'avis de ses collègues, ce qui lui a concilié l'approbation du Sacré-College, lequel, à part quelques membres, ne tenait pas le défunt cardinal Antonelli dans ses bonnes grâces ; ce bruit est fondé.

Il surgit une question grave pour Rome et pour l'épiscopat italien, la question de l'exequatur.

Lorsque Victor-Emmanuel, le *galantuomo*, s'empara de la Ville éternelle, il fut dit que l'Eglise et l'Etat allaient vivre selon la formule de Cavour,—et que l'Eglise et l'Etat, libres tous deux, jouiraient chacun de leur liberté. C'était le divorce contre lequel s'élève le *Syllabus*. Or, on sait comment, à peine libre, l'Etat s'est empressé de mettre la main sur les biens de l'Eglise, qu'on n'a pas entendu dé-livrer en la déclarant séparée. Aujourd'hui, sous le gouvernement de l'avocat Mancini, il s'agit en outre de retirer à l'Eglise le personnel de ses serviteurs : ce n'est pas assez d'avoir tout ravi ou converti en fait de biens, d'avoir assujéti le clergé au service militaire, d'avoir fermé tant d'écoles catholiques et de s'être immisqué dans celles qui existent encore et même dans les séminaires ; il faut encore mettre le couteau sur la gorge aux évêques et les obliger à reconnaître l'Etat sacrilège et spoliateur en livrant les bulles épiscopales.

Le gouvernement consort s'était contenté d'allonger les mains sur les menses des évêques qui refusaient de demander l'exequatur ; le gouvernement progressiste et réparateur entend supprimer leur juridiction. Quand les évêques nommeront un curé, quand ils administreront un sacrement, publieront un mandement ou feront une fonction dans leur cathédrale, ou les déclarera coupables d'*abus*, on les insultera, on les emprisonnera, on les exilera.

Mauvaises et douloureuses nouvelles de l'Eme Patrizzi. La dernière nuit a été mauvaise, et les médecins n'ont plus aucun espoir. Quoique son âme soit préparée à toutes les douleurs, le Pape se montre très affligé.

L'Eme Dechamps doit repartir demain pour la Belgique.

La croix miraculeuse de Migné

Migné, le 16 décembre.

Arrivé ici avec mes pensées de Paris, j'ai trouvé une paisible population bien indifférente aux choses politiques et toute occupée de la fête de demain. Pour notre monde parlementaire, pour le boulevard, qu'est-ce que cet anniversaire d'une apparition de la croix ? Voilà dix-huit siècles que la croix luit bien plus miraculeusement dans le monde et on ne la voit pas. Croira-t-on

d'avantage au miracle de Migné ? Cet événement fit du bruit en son temps ; il est bien oublié aujourd'hui. Cependant il ne doit pas être perdu pour la foi. Le diocèse de Poitiers en célèbre tous les ans la mémoire ; Migné garde le culte de son miracle. L'illustre successeur de saint Hilaire a voulu que le cinquantième anniversaire de l'apparition miraculeuse fût une occasion de la rappeler au monde chrétien. Déjà le mandement de Mgr. Pie a porté au loin l'annonce de la solennité qui s'apprête. Nous aurons demain encore quelques paroles du grand évêque. Mais avant de raconter la fête, ne convient-il pas de rappeler l'événement !

C'était le soir du dimanche, 17 décembre 1826. A la fin d'une mission donnée à l'occasion du jubilé universel de cette année, les gens de Migné et des paroisses voisines étaient réunis, au nombre d'environ trois mille, pour la plantation d'une croix commémorative. Sur les marches du nouveau calvaire, devant l'auditoire attentif, l'un des deux prédicateurs de la mission, M. l'abbé Marsault, annonçait du collège royal de Poitiers, parlait des grands de la croix. Il venait de rappeler la croix miraculeuse qui apparut à Constantin lorsqu'il marchait contre Maxence, puis la victoire éclatante qui fit connaître à Clovis le Dieu de Clotilde et de saint Remi. Tout à coup une grande croix lumineuse, longue de plus de cent pieds et élevée de la même hauteur au-dessus du sol, parut aux yeux de toute la population. Aucun bruit aucun éclat de lumière n'avait précédé son apparition.

A la vue de cette manifestation extraordinaire, tous les assistants pris d'un saisissement religieux se jetèrent à genoux. Les uns font entendre des acclamations, les autres se répandent en larmes ; le prédicateur entonne le cantique de la mission : *Vive Jésus ! vive sa croix !* que toute la foule reprend en chœur, les mains levées au ciel.

Il était environ cinq heures du soir ; le soleil qui avait lui, comme pour éclairer la fête, après plusieurs journées pluvieuses, était couché depuis plus d'une demi-heure. Pas de brouillard en bas, pas de vapeur en haut. Le temps était resté clair. La longue croix, parfaitement formée, se détachait en relief sur un ciel sans nuage au-dessus de la petite place de l'église, où la foule était groupée. Sa proportion était régulière, ses contours si nettement marqués que les quatre extrémités semblaient avoir été coupées à la scie ; d'une couleur argentine uniforme qui tranchait sur la teinte azurée de l'air, elle s'étendait horizontalement dans la direction de l'église, la base au levant, le sommet au coucher, de telle sorte que la traverse planait sur la tête des spectateurs. Elle était si près de terre que, selon qu'on se mettait à droite ou à gauche, on voyait les bras de la croix d'un côté ou de l'autre. Du pied de l'église, on l'apercevait au-dessus de sa tête, et si l'on s'éloignait un peu, elle paraissait faire un angle aigu avec le niveau de la place.

Ce n'était point l'effet d'un mirage lointain ni d'une hallucination des esprits. Toute cette foule voyait bien de ses yeux, à une petite distance de la terre, l'éclatant phénomène. On eut tout le loisir de le constater, et même de l'étudier sous des différents aspects. Pendant plus d'une demi-heure, sans subir la moindre altération de couleur ni de forme, la croix resta visible à tous les regards ; puis elle disparut graduellement à mesure que la procession rentrait dans l'église ; elle ne s'éffaçait qu'au moment où l'assistance émue, prosternée, recevait, pour terminer la cérémonie, la bénédiction du Saint-Sacrement. Alors, la nuit était venue, les étoiles commençaient à poindre.

Trois mille personnes avaient vu la croix. Presque tous ces témoins crurent à un prodige de la puissance et de la bonté divines, les récalcitrants que n'avaient point ramenés les exercices du jubilé se réconcili-

rent avec Dieu. Le fait était public, notoire. Les prédicateurs de la mission en rendirent compte immédiatement à l'évêque dans un rapport signé du curé, du maire et de son adjoint, de plusieurs fabriciens, d'un maréchal des logis de gendarmerie, d'un ancien adjudant sous-officier et d'une quarantaine de témoins notables. J'en ai vu l'original avec les signatures.

Aussitôt, Mgr. de Bouillé délégua deux des membres les plus distingués de son clergé, MM. de Rochemonteux, vicaire général, et Taury, chanoine, professeur de théologie au séminaire, pour informer canoniquement sur l'apparition de Migné. Ceux-ci s'adjoignirent MM. de Curson, maire de la commune, Boisgiraud, professeur de physique au collège royal de Poitiers et protestant de religion ; J. Barbier, avocat, conservateur de la bibliothèque de la ville, et V. Larnay comme secrétaire. La commission ainsi formée se livra sur les lieux à une minutieuse enquête dont le résultat fut que l'apparition extraordinaire de la croix vue à Migné par plusieurs milliers de personnes sortait de l'ordre des phénomènes naturels. Un grand nombre de témoins avaient été entendus ; tous s'accordaient sur les circonstances principales de l'événement.

Avant que la commission instituée par l'évêque eût arrêté ses conclusions, M. Desplaces-Desessarts, premier conseiller de préfecture de la Vienne, avait adressé au préfet du département un rapport détaillé sur le même fait, qui se terminait ainsi : " Mais ce qui vous mettra à même de juger de l'impression qu'ont faite et la mission et l'apparition de la croix lumineuse, c'est que dans une commune qui était loin d'être religieuse c'est que tout le monde, un bien petit nombre d'individus exceptés, s'est approché des autels, qu'il n'y a plus ni haines ni divisions, que tous les habitants ont l'air de ne former qu'une seule famille. "

Aucun genre de preuve, aucune certitude ne manquait ; au bout d'un an, l'autorité ecclésiastique, toujours patiente, toujours circonspecte dans ses jugements, prononça. Mgr. de Bouillé déclara, dans un mandement aux prêtres de son diocèse, le caractère surnaturel de l'apparition. Une fête commémorative fut établie le troisième dimanche de l'Avent. Le Pape Léon XII daigna consacrer la date annuelle du miracle par la concession d'une indulgence plénière.

Quel rôle reste-t-il ici à l'incrédulité ? Niera-t-elle le fait ? Mais il est patent ; mais il a été constaté par des milliers de personnes, constaté dans un rapport signé par des témoins irrécusables, constaté par une double enquête canonique et administrative. Prétendra-t-elle seulement l'expliquer par la science ? Mais il y avait parmi les commissaires chargés de l'enquête un représentant non suspect de la science, et d'ailleurs les circonstances bien établies du fait défient, comme ont témoigné plusieurs savants notables, tout explication scientifique.

Dira-t-elle enfin que ce phénomène est l'effet de je ne sais quel hasard inexplicable ? Mais, répondent les membres de la commission : " Si nous avons été surpris des particularités qui concernent l'existence du phénomène, nous avons admiré bien davantage les conseils adorables de la Providence, qui a fait concourir cet événement avec des circonstances si propres à lui donner les heureux résultats qu'il a eus en effet. "

Lorsqu'on sait que le hasard n'est qu'un nom, que rien ici bas n'a lieu sans dessein et sans une cause bien déterminée, on ne peut qu'être que vivement frappé de voir apparaître tout-à-coup, au milieu des airs, une croix si manifeste et si régulière, dans le lieu et dans l'instant précis où un peuple nombreux est rassemblé pour célébrer le triomphe de la croix par une solennité imposante et immédiatement après qu'on vient de s'entretenir d'une apparition miraculeuse, qui fut autrefois si

glorieuse au christianisme ; de voir que ce phénomène étonnant conserve toute son intégrité et la même situation, tandis que l'assemblée reste à le considérer ; qu'il s'affaiblit à mesure que celle-ci se retire et qu'il disparaît à l'instant où l'un des actes les plus sacrés de la religion appelle toute l'attention des fidèles. "

Toutes les explications qu'on a imaginées et qu'on imaginera sont plus inadmissibles que le miracle lui-même. Mieux vaut croire que de raisonner. Le peuple de Migné, en majeure partie, a foi au miracle. Ce solennel anniversaire l'a ranimé dans sa croyance. De Poitiers et des villages environnants on est venu toute la semaine en pèlerinage. Le zélé curé de Migné se prépare avec son peuple à fêter dignement ce grand événement, l'un des plus considérables de ce siècle et de l'histoire de l'Eglise.

ARTHUR LOTH.

Enquête sur le paupérisme en France.

Le *Journal des Débats* analyse les principaux résultats d'une enquête officielle ordonnée par le ministre de l'intérieur, à l'effet de rechercher les causes du paupérisme en France et les moyens préventifs propres à combattre la misère.

En delors des causes morales et individuelles, telles que l'ivrognerie, l'inconduite, la paresse, etc., l'enquête officielle constate que les brusques variations de l'industrie, ses transformations incessantes, ses crises, son organisation, la suppression de plusieurs industries locales, l'absence, dans les centres agricoles, de travail pendant l'hiver, les modifications apportées à la constitution de la famille des classes laborieuses par la perte ou le départ du chef de famille, l'abandon des parents âgés par les enfants, des femmes par leurs maris, l'émigration des hommes valides, sont les causes les plus générales du paupérisme dans les diverses parties du pays.

L'enquête ministérielle signale, en outre, le défaut de protection pour le travail des femmes, l'insuffisance de leurs salaires, la diminution des heures de travail, le manque de fonds pour l'achat d'outillage ou de matières premières à façonner, etc. Des causes locales, l'hiver trop rigoureux, l'habitation sur un sol ingrat, le manque d'industrie, les inondations, les sinistres maritimes, le manque de récoltes, etc., sont spécialement relevés par l'enquête dans certains départements.

Après l'énumération des souffrances et de leurs causes nombreuses, le rapport en vient aux remèdes : le législateur, dit-il, a attaqué une des causes les plus réelles du paupérisme par la loi sur l'ivresse qui, sévèrement exécutée, serait un bienfait public.

Le rapport recommande ensuite divers moyens pratiques, tout d'abord une loi qui encouragerait la prévoyance, l'imposerait même aux ouvriers, puis le développement de l'instruction, le relèvement du niveau de la moralité publique, la protection du travail de la femme, l'encouragement des industries qui la maintiennent à son foyer, l'organisation des secours dans les campagnes afin d'empêcher l'émigration des journaliers de la campagne vers les villes, la propagation d'institutions de prévoyance semblables à celles qu'ont établies nos grandes Compagnies de chemins de fer et nos établissements industriels les plus considérables, etc.

Le rapport s'occupe ensuite de l'assistance publique, donnant à ce sujet une statistique intéressante ; il constate, en terminant, la diminution du nombre, des indigents, signe certain de l'augmentation réelle de la prospérité publique.

A propos du recensement général auquel on commence à procéder en France, voici très-sommairement quels ont été les résultats des divers recensements opérés dans ce pays depuis 1700 :

Années.	Population.
1700.....	19,669,320
1762.....	21,769,163
1764.....	24,800,000
1801.....	27,349,003
1806.....	29,107,425
1811.....	29,092,734
1821.....	30,461,875
1826.....	31,858,937
1831.....	32,563,223
1836.....	33,540,910
1841.....	34,230,178
1846.....	35,400,486
1851.....	35,783,170
1856.....	36,039,364
1861.....	37,386,161
1866.....	38,067,094
1872.....	36,102,921

Il va de soi que la grande différence qui existe entre le chiffre des deux derniers recensements a pour cause principale la guerre de 1870-1871, qui a amené la cession de 1,589 communes, comprenant 1,597,228 habitants.

—Il résulte d'une statistique officielle que le nombre des indigents inscrits dans les bureaux de bienfaisance, à Paris, qui était de 144,000 en 1874, s'est élevé cette année à 127,000.

LOTÉRIE.

Pour venir en aide à la Construction de l'Eglise de SAINT-DAVID DE L'ARDE-RIVIERE

Président-Honorable: Révd. J. D. DEZIEL, Ptre. Curé de Lévis.

Comité d'organisation: Son Honneur le Maire de Lévis, GEORGES COUTURE, Ecr., Président; THOMAS DUNN, Ecr., Vice-Président; P. C. DUMONTIER, JULIEN CHABOT, EDOUARD COUTURE, ETIENNE SAMSON, PHS-XAVIER LEMIEUX, IS. CLOUTIER, Ecrivains.

Objets de la Loterie:

Table listing lottery prizes: Un prix en or de \$500 - \$500, Un prix en or de \$300 - 300, Un prix en or de \$200 - 200, etc.

TRENTE PRIX:

30 LOTS DE TERRAIN

de 40 pieds de front sur 50 pieds de profondeur, évalués à \$500 - \$5,000. Total des prix: \$8,000.

372 LOTS.

Prix du billet: 25 Centins seulement.

Le but qu'ont en vue les organisateurs de cette LOTÉRIE est d'élever un temple à Dieu, le comité espère recevoir l'encouragement général. Toutes les précautions ont été prises pour donner satisfaction au public.

Edouard Couture, Ecr., de Lévis, est le Secrétaire-Trésorier. M. R. P. Vallée, Notaire, de Québec, est l'agent général à qui toutes demandes de billets ou correspondances devront être adressées.

On demande des agents dans toutes les paroisses.

R. Pamphile Vallée, Agent général.

No. 9, Rue Bnaé, Québec, Québec, 2 Octobre 1876.

CANADA Québec, 8 JANVIER 1877.

Ecole de Navigation.

Nous publions ci-après les règlements de l'école de navigation fondée sous la protection du gouvernement local. Nous devons dire que l'hon. P. Fortin, le député de Gaspé, est l'auteur de ce projet, et qu'il travaille avec énergie à la faire réussir.

Mais à l'avènement des libéraux au pouvoir, l'hon. M. MacKenzie qui semble avoir pris à tâche de refuser toute faveur et même toute justice à Québec, abolit cette école, et le gouvernement fédéral refusa de voter les subsides nécessaires.

Car le gouvernement fédéral a sous son contrôle la navigation, et c'est lui qui devrait maintenir les écoles de marine. Il ne le fait pas. C'est pourquoi le gouvernement local, à la sollicitation de l'hon. M. Fortin, a cru devoir établir cette école et lui accorder un aide de mille piastres.

En agissant ainsi le gouvernement s'est montré ami du progrès et prêt à favoriser l'élément canadien-français qui devra plus particulièrement bénéficier de cette nouvelle institution.

Pour nous, tout en louant le gouvernement local de ses bonnes intentions, notre devoir est de faire remarquer qu'il est dangereux de grever notre budget pour des entreprises qui sont sous le contrôle immédiat du gouvernement fédéral.

Ce vote de mille piastres pour une école de navigation nous semble être fait au préjudice de l'agriculture qui est une des fins véritables de notre législation provinciale. En éparpillant ainsi nos revenus, et en les détournant de leur fin propre, nous sommes forcément portés à négliger le développement de l'instruction agricole dont nous avons tant besoin.

Il ne faut pas oublier que chaque gouvernement a ses attributions; et que, pour conserver notre autonomie, nous devons éviter qu'un gouvernement se charge des devoirs et des responsabilités de l'autre.

Le gouvernement local ne sortant pas de ses limites et de ses attributions pourra plus facilement protéger et favoriser l'agriculture.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la société des Marchands Aventureurs de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit: L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se fermera à midi. Le programme des études sera le suivant:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Poissance au Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur circum-mérienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole, par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son application et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vive voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Poissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste, méthodes de Sumner et de Ivory; trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régler le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS.

Partie théorique.

Etudes mathématiques des différents règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le bureau des examinateurs de la Poissance au Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sous aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets, devant le Bureau des Examineurs de la Poissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Poissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Poissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école, en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à Wm. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU, Secrétaire de la Province de Québec.

La réception du lieutenant-gouverneur au Collège de Sainte-Anne.

La réception qui a été faite au lieutenant-gouverneur par le collège de Sainte-Anne, jeudi dernier, laissera dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur d'en être les témoins d'impérissables souvenirs.

Cet excellent collège—un des derniers parmi nos établissements d'éducation classique, mais l'un des premiers dans la voie de l'enseignement et du progrès—cet excellent collège, dis-je, tenait à faire les choses royalement; et en cela il a admirablement réussi.

Cette réception n'a pas été une de ces cérémonies purement officielles, guindées et compassées, où la froide étiquette vient trop souvent semer la gêne et la contrainte; elle a été une vraie fête de famille, pleine d'effusion et d'épanchements, organisée pour souhaiter la bienvenue et offrir de sincères félicitations à celui que le Collège de Sainte-Anne réclame à juste titre comme l'un de ses enfants. En effet, c'est au collège de Sainte-Anne que le nouveau lieutenant-gouverneur a fait la partie littéraire de ses études classiques, études qu'il a complétées, pour la partie scientifique, au petit séminaire de Québec, comme c'était l'usage à cette époque.

A son arrivée dans la cour du collège vers dix heures et demie, Son Excellence passa au milieu d'une double haie d'écouliers qui l'accablèrent avec ces chaleureux hurrahs que savent si bien pousser les chaudes poitrines des collégiens.

Après les premiers saluts d'usage, Son Excellence et les invités se rendirent à la grande salle où eut lieu la présentation de deux adresses de félicitation, et

la lecture d'une pétition. La première adresse, au nom du supérieur et des directeurs du collège fut lue par M. l'abbé Frénette, le plus ancien des prêtres—élèves du collège—présents à la cérémonie. La seconde fut présentée par M. Blanchet, élève de philosophie, au nom de ses condisciples.

En dernier lieu vint une pétition en langue anglaise admirablement dite par un enfant d'une douzaine d'années, fils de M. le juge Elzéar Taschereau de la Rivière-du-Loup. L'objet de cette pétition, qui l'aurait deviné? était de solliciter de Son Excellence la faveur d'un grand congé pour toute la communauté, y compris le supérieur, les directeurs et professeurs, et même les élèves! Parmi les excellentes raisons que fit valoir le jeune pétitionnaire, une, entre autres, était d'une logique irrésistible, et rallia tous les suffrages. Notre directeur nous a affirmé, dit le pétitionnaire, que si nous travaillions beaucoup, si nous faisons bien nos devoirs, il pourrait arriver, un jour ou l'autre, que quelques-uns parmi nous, plusieurs peut-être, deviendraient Lieutenants-Gouverneurs. Or, comme nous avons grande hâte de le devenir, nous avons pris la résolution de travailler avec ardeur et de toutes nos forces. Mais avant de commencer, il nous a semblé que la meilleure préparation à l'étude forcée à laquelle nous allons nous livrer serait de prendre un jour de repos, et d'avoir un congé... non pas un congé ordinaire, coupé par le milieu, semblable à ceux que nous avons les jadis, mais bien un grand congé! Alors nous pourrions dire que c'est le congé par Excellence.

Les divers motifs allégués dans la pétition furent trouvés si raisonnables, si équitables, tellement irréfutables, que son Excellence, bien que prise au dépourvu, se laissa complètement désarmer, au point qu'elle accorda non pas un, mais bien deux jours de grand congé, dont l'un serait en l'honneur du Lieutenant-Gouverneur, et l'autre en l'honneur de l'ancien élève du collège de Sainte-Anne.

A chacune de ces adresses le Lieutenant-Gouverneur répondit par autant de ces chaleureuses improvisations dont il a le secret—improvisations pleines de tact et de sentiment qui émeuvent profondément un auditoire et l'enlèvent.

Un peu après midi, le Supérieur, M. Poiré, annonça que l'heure du lunch avait sonné. Ce lunch n'était rien moins qu'un diner somptueux; c'est le seul mot convenable qui s'offre à mon esprit pour caractériser un pareil festin. Du reste, c'est un usage fort répandu dans ces hospitalières paroisses du bas du fleuve de jouer ainsi avec les mots, et de tromper agréablement la bonne foi de leurs convives. Le jour précédent j'avais été l'objet d'une pareille mystification à la Rivière-Ouelle où, sous le spécieux prétexte d'un lunch à midi, et d'un diner le soir, j'avais été obligé de dîner deux fois.

Après le lunch, une demi-heure fut consacrée à savourer les délices de la pipe et du cigare. Après quoi, quelqu'un proposa de faire une visite à la chapelle où Son Excellence et les invités trouvèrent réunie toute la communauté; on y chanta le beau cantique "Nous vous invoquons tous."

Cette chapelle, véritable bijou d'architecture esquivant d'un prêtre du collège, M. Stanislas Vallée, que la mort a moissonné à la fleur de l'âge il y a quelques années.

Au retour de la chapelle, M. Frénette eut une heureuse inspiration, celle de nous inviter à aller voir les célèbres côtes du collège, et les phénoménales glissades auxquelles s'y livrent les écoliers. J'avais entendu parler au Séminaire de Québec, il y a trente ans et plus, de ces fameuses glissades; mais, je l'avoue, la réalité a dépassé tout ce que mon imagination, alors fertile, avait rêvé.

Figurez-vous trois montagnes superposées les unes aux autres, roides comme des pics, et reliées par des plans inclinés un peu moins abrupts. Sur ces trois montagnes les élèves façonnent, en pétrissant la neige avec de l'eau, une espèce de dalle en glace vive large de trois ou quatre pieds. C'est dans ce couloir que descendent les trains et leurs intrépides conducteurs.

La longueur totale de la glissade est de 14 arpens, et cette distance est franchi en 23 secondes, c'est-à-dire, à raison d'une vitesse de plus de vingt lieues à l'heure! Au niveau de la troisième côte, les trains passent avec la rapidité d'un boulet. C'est un spectacle unique au monde, et celui qui voit ces mirobolantes glissades pour la première fois est pris de vertige.

Les collégiens mirent gracieusement leurs trains à la disposition de Son Excellence et des invités; un seul, parmi ces derniers, commit l'imprudence de tenter l'aventure. Il nous revint sain et sauf, mais ne fit pas une deuxième glissade; je crus deviner pourquoi. L'auteur de ces lignes dont la bravoure pleine de modération n'est jamais sortie des bornes prescrites par une sage et prudente réserve, refusa court et net l'offre bienveillante qu'on lui fit à maintes reprises

de se donner gratuitement le luxe d'une pareille émotion, et jura ses grands dieux que jamais on ne l'y prendrait.

Enfin, le Lieutenant-Gouverneur dit adieu à ses aimables hôtes et prit le train express de l'Intercolonial en route pour Ottawa.

A son départ du Collège et de la gare de Sainte-Anne, de même qu'à plusieurs endroits sur le parcours du chemin de fer, Son Excellence fut saluée par les hurrahs enthousiastes de la foule qui s'y était pressée malgré l'heure avancée du jour, et malgré le froid intense qu'il faisait.

HUBERT LARUE.

Les prêtres dont les noms suivent, au nombre de 16, étaient présents à la réception du lieutenant-gouverneur au collège de Sainte-Anne; MM. les abbés Poiré, Buteau, Patry, Dion, Bégin, Pelletier, Frénette, Desjardins, Dubé, Leclerc, Caron, Lisotte, Richard, Casgrain, Grondin, E. Caron.

Les laïcs invités présents au lunch étaient MM. C. A. P. Pelletier, M. P., P. B. Casgrain, M. P., L'honorable, E. Dionne, M. C. L., C. Roy, M. P., P. P. Verault, M. P., L. Tête, M. D. C. Lelieur, O. Martineau, J. B. Dupuis, Aug. Casgrain, Hubert LaRue.

Adresses présentées au Lieutenant-Gouverneur au Collège de Sainte-Anne.

A Son Excellence Luc Lelieur de St. Just, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

L'humble adresse de félicitations des Supérieurs, Directeurs et autres prêtres du Collège de Sainte-Anne.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Nous les Supérieurs, Directeurs et autres prêtres du Collège de Sainte-Anne, nous nous félicitons grandement de voir au milieu de nous un ancien élève de cette maison revêtu de la haute dignité de Lieutenant-Gouverneur de cette Province.

Dans l'œuvre de l'éducation de la jeunesse, ce qui absorbe habituellement l'attention, ce ne sont pas les bonnes qualités qui se développent d'elles-mêmes ni les succès de l'élève, mais ce sont principalement les défauts à corriger, l'ignorance à dissiper, et des principes à inculquer; et voilà ce qui rend d'ordinaire ce labeur si pénible. Mais ce que nous voyons aujourd'hui est bien propre à élever notre attention fatiguée sur un objet plus grand et plus encourageant. Ce que nous voyons, nous rappelle et nous rappellera longtemps, que nous travaillons, non seulement à former des enfants, mais encore des sujets pour la hiérarchie ecclésiastique et civile, sans excepter même la plus haute dignité possible à un canadien. Ce souvenir ne sera pas un faible encouragement pour nous.

Mais il y a plus encore; par l'éducation collégiale, il s'établit, comme une seconde famille dont les membres demeurent liés entre eux, par une espèce de parenté, en sorte que l'honneur et la gloire d'un de ses membres rejailit sur tous les autres, et surtout sur le collège qui est comme la maison paternelle; et plus cette gloire et cet honneur sont grands, plus aussi la maison paternelle se sent honorée. Or qu'elle gloire et quel honneur n'est-ce pas, pour la maison de Sainte-Anne de voir aujourd'hui un de ses enfants, élevé au poste de représentant de notre Gracieuse Souveraine. Cette gloire, sans doute, est propre à Votre Excellence, mais il n'est pas moins vrai que le collège de Sainte-Anne se trouve grandement honoré. Il nous semble que l'illustre fondateur de cette maison, s'il pouvait être sensible aux choses de la terre, pourrait s'estimer heureux comme nous, de voir ce que son jeune collège voit aujourd'hui, un de ses enfants élevé à la haute fonction de gouverneur de la Province; d'autant plus qu'aux yeux de la religion, cette sublime fonction est en même temps un ministère divin, non seulement parce que tout pouvoir vient de Dieu, mais encore parce que ces hauts fonctionnaires ont mission de procurer à la société le bien temporel, en autant qu'il est un moyen d'atteindre le bien surnaturel la fin dernière: *Ministri Dei enim sunt in hoc ipsum servientes*. Et St. Paul ajoute: "C'est pourquoi soyez leur soumis, non seulement par crainte du châtiement, mais encore par devoir de conscience." Enfin il conclut: *Reddite ergo omnibus debitum, cuius terrorem, terrorem, cui honorem, honorem*.

C'est donc pour remplir ce devoir plus religieux que civil, que nous prions Votre Excellence, d'agréer notre humble tribut d'hommages et de félicitations pour votre élévation à la charge de Lieutenant-Gouverneur de cette Province. Et comme cette charge quoique très-honorable est avant tout un fardeau, nous serons heureux de pouvoir contribuer en quelque manière à son allègement; c'est pourquoi, et le pouvant faire autrement, nous offrons au Seigneur nos vœux et nos prières pour le bonheur de Votre Excellence.

Enfin nous prions Votre Excellence d'agréer aussi en ce moment les compliments et les souhaits de la nouvelle année, comme présage d'une heureuse administration.

Collège de Ste. Anne, 4 Janvier 1877. Signé au nom de tous, C. E. Poiré, Ptre., Supérieur.

L'élection du Dr. Fortin, député de Montmagny, est contestée.

On mentionne comme devant succéder au juge Taschereau, M. Joseph Doutre!!!

La réserve de l'armée autrichienne a été appelée sous les armes en Bohême et dans les autres contrées de l'empire.

Le prince de Bismarck est malade en ce moment, mais son état ne présente pas d'inquiétude.

Rimouski.

Les élections de la société d'Agriculture du comté de Rimouski ont eu lieu le vingt-huit du courant en la salle du Conseil de Ville de Rimouski, et le résultat a été comme suit:

Désiré Bégin Ecuier Président Joseph Parent Ecuier Vice-Président.

Directeurs:—Olivier Rox St. Fabien; Isaac Burns Bic; Eusèbe Lavoie Rimouski; Régule Banville Rimouski; Jean Morissette Ste. Luc; Joseph Charest Ste. Flavie; Abraham Lavoie St. Anaclet; Didace Morissette St. Donat.

(Communiqué.)

Le Gâteau des Rois.

L'usage du gâteau des rois remonte loin, puisqu'il en est question dans une charte de Robert, évêque d'Amiens, de l'an 1311; on y parle de la pâtisserie qui devait être employée. C'est une pâtisserie feuilletée, c'est-à-dire feuilletée, composée de farine et de beurre, auquel on ajoutait parfois quelques œufs. Quoique moins délicat que les autres gâteaux destinés aux fêtes et réjouissances, celui-ci était plus spécialement consacré à la

petite agape de la veille des Rois. On y enfermait la fève à laquelle était attachée la souveraineté du festin. Point de famille en France où l'on ne mangeât un gâteau ce jour-là; point de famille où les pères, les mères, les grands et les enfants ne se réunissent pour célébrer ensemble cette amicale et bruyante solennité.

D'abord chaque famille fait cuire son gâteau des rois; puis celles qui perdirent l'usage de faire cuire leur pain achetèrent le gâteau chez leur boulanger. Plus tard, les pâtisseries s'avisèrent de réclamer contre cette coutume; ils intentèrent un procès aux boulangers, et le Parlement, sur leur requête, rendit, en 1713 et en 1717, des arrêts qui firent défense à ces derniers d'employer le beurre et les œufs dans leur pâte, et de faire aucune sorte de pâtisserie. Cette défense eut peu d'effet, même dans la capitale, et même à notre époque, les boulangers ont continué d'empêcher sur le domaine des pâtisseries.

Quant à l'usage de tirer la fève, il existait même à la table des souverains. "Ce soir, pour divertir le roi, disait, en 1648, Mme de Motteville, la reine nous fit l'honneur de nous faire apporter un gâteau à Mme de Brétigny, à ma sœur et à moi, que nous séparâmes avec elle. Nous bûmes à sa santé avec de l'hippocras qu'elle nous fit apporter."

Anne d'Autriche faisait observer en cette circonstance une coutume usitée dans quelques familles bourgeoises pieuses, de couper, pour l'Enfant Jésus et pour la Vierge, une part qu'on distribuait ensuite aux pauvres. "En 1649, dit encore Mme de Motteville, la reine, pour divertir le roi, voulut séparer un gâteau et nous fit l'honneur de nous y faire prendre part avec le roi et elle. Nous la fimes reine de la fève, parce que la fève s'était trouvée dans la part de la Vierge. Elle commande qu'on nous apportât une bouteille d'hippocras, dont nous bûmes devant elle, et nous la forçames d'en boire un peu. Nous voulûmes satisfaire aux extravagantes folies de ce jour, et nous criâmes: "La reine boit!"

Louis XIV aimait beaucoup ce divertissement; mais il y maintint toujours la décence et la dignité dont il ne manqua jamais d'entourer ses actions publiques.

FAITS DIVERS.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE.—Feuilleton: Le sanctuaire d'Irmensul, (à suivre).—Lettres de Rome.—La croix miraculeuse de Migné.—Enquête sur le paupérisme en France.

BÉNÉDICTION D'UNE CLOCHE A RIMOUSKI.—La semaine passée, Mgr. l'Evêque de Rimouski a beno solennellement une magnifique cloche destinée à la chapelle du séminaire de cette ville. Tous les membres du clergé du diocèse s'y étaient donné rendez-vous ainsi que l'élite de la société afin d'assister à cette importante cérémonie et offrir leurs hommages à sa grandeur à l'occasion de sa fête.

SÉVÈRE PUNITION.—Joseph Croteau, charpentier, accusé du vol d'un canari, à Montréal, a subi son procès devant le magistrat de police. Trouvé coupable, il a été condamné à trois mois de prison aux travaux forcés.

MACHINE PARLANTE.—Nous lisons dans les journaux de Paris.

La machine parlante, que la presse était convoquée à entendre le 15, au Grand-Hôtel, est une invention fort curieuse. Elle donne des résultats sérieux. Nous ne décrivons point l'appareil qui est fort compliqué. Il nous faudrait, pour le faire utilement et clairement, des connaissances techniques que nous ne possédons point.

Il se compose d'une table, avec pédales, soufflet d'orgue, clavier qui cède sous la pression des doigts. Dans la partie centrale, certains mécanismes délicats en india rubber figurent les poumons humains, le larynx, la glotte et la langue. Des ressorts, mis en mouvement par les quatorze touches du clavier, se combinent assez habilement pour donner un nombre de vibrations répondant à tous les sons de la voix. Par conséquent la machine parle indifféremment toutes les langues.

Le clavier produit les différentes vibrations de l'air; elles rendent possible la formation des consonnes en exerçant une pression plus ou moins forte sur le larynx et sur les autres organes mécaniques de la voix indispensables à la parole, surtout sur la langue et les mâchoires. Quant aux voyelles, elles se forment par l'aspiration de l'air en plus ou moins grande quantité.

Des paroles sont dictées, les touches frappées par la main d'une jeune femme qui accompagne l'exhibition de la machine, s'abaissent et la bouche artificielle de la machine répète.

La prononciation est en général sourde et nasillarde. Les voyelles s'entendent distinctement. Les consonnes p, t, k, m, n manquent; ou comble ces lacunes à l'aide de l'aspiration, ce qui permet de former plus ou moins distinctement p et m du b, n et t du d et k du g. La prononciation de l'v ne laisse rien à désirer; elle vibre comme si elle sortait du larynx d'un grand rôle de Beaumarchais ou du théâtre de Carpentras. Le mot charivari a été parfaitement prononcé, ainsi que les mots merci, machine, bonsoir, etc.

A la fin de la séance, l'appareil articulé d'une manière assez nette le speech suivant: "Je suis née Américaine; je suis une machine parlant toutes les langues et j'ai beaucoup de plaisir à vous voir. Je vous remercie de votre visite."

ADMISSION.—Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Lachaine, de l'Isle aux Grues, vient d'être admis à la pratique de l'arpentage, après avoir subi de sévères examens avec le plus grand succès. Nous présentons à notre ami nos félicitations les plus sincères, et lui souhaitons une carrière pleine de prospérité.

La science, l'activité, et la bonne conduite de M. Lachaine lui attireront promptement une clientèle nombreuse.

—Statistique de la paroisse de St. Sauveur pour l'année 1876.

Baptêmes. Mariages. Sépultures. St. Sauveur... 561 420 76

—Dans une séance de l'Académie de Science de Paris, M. Pasteur, le savant chimiste français a démontré que la lumière et l'oxygène n'étaient pas absolument indispensables à la vie. D'après ses propres expériences les organes de la vie peuvent fonctionner même dans une atmosphère obscure et composée d'acide carbonique pur. Sans vouloir mettre en doute cette assertion de l'illustre académicien nous pouvons déclarer hautement et sans crainte qu'aucun malade ne pourra obtenir guérison s'il ne fait usage du vin de Quinine pur préparé par Devins & Bolton de Montréal.

FIN TRAGIQUE.—Au moment où nous allions mettre sous presse, on est venu nous apporter la nouvelle d'un crime atroce, accompli à minuit, dans l'une des dernières maisons de la rue St. Sylvestre.

Là, vivait, depuis un an, une jeune femme qui, peu à peu, s'était attiré l'estime de ses voisins. Elle sortait peu et ne recevait que de rares visites. De temps à autre, cependant, un vieillard à barbe blanche qu'on supposait être un de ses parents, venait à son père, venait passer chez elle quelques instants.

Depuis quelques jours, on remarquait que la jeune femme était préoccupée. Hier surtout, elle parut toute la journée en proie à une véritable anxiété. On eût dit qu'elle était sous le coup d'un malheur imminent.

Le soir, le vieillard vint, portant sur son dos un objet qu'un voisin crut reconnaître pour une faux. On n'y fit, du reste, aucune attention. Les locataires de la maison, pourtant, remarquèrent que, contre son habitude, il prolongeait sa visite.

Vers onze heures trois quarts, le bruit d'une lutte éveilla plusieurs personnes de la maison. Un entendit un piétinement, puis des paroles entrecoupées, enfin le bruit d'un corps qui tombait à terre et un seul cri, un cri horrible, un cri de mort.

On accourut. La malheureuse femme gisait à terre, baignant dans son sang, qui s'échappait d'une large et effroyable plaie qu'elle avait au cou. L'instrument du meurtre, la faux que le voisin avait remarquée dans les mains du vieillard, était restée à côté du cadavre. Quant au meurtrier, il avait disparu. Toutes les recherches pour le retrouver ont été inutiles.

P.S. A la dernière minute, on nous informe que la victime de la rue Saint-Sylvestre a mis au monde, en rendant le dernier soupir, une petite fille charmante et tout à fait viable. Le commissaire de police vient de commencer l'enquête et l'un de nos reporters a pu copier sur son procès-verbal les noms des principaux personnages de ce drame affreux.

Ces noms, les voici : la morte est l'année 1876, la petite fille qui vient de naître, l'année 1877. Le meurtrier est le TEMPS, qui échappera certainement à toutes les recherches de la justice, car le Temps échappé ne se rattrape jamais !

UNE MEDICINE DE

FAMILLE.

PRENEZ INTERIEUREMENT elle soulage instantanément la douleur la plus aigüe. EXTERIEUREMENT elle est le meilleur liniment sur la terre.

PAIN-KILLER

Guérit Rhumes, Bronchites ou Toux.

PAIN-KILLER

Soulage l'Asthme et la Phtisie.

PAIN-KILLER

Agit promptement dans les cas de Choléra et d'Épidémie.

PAIN-KILLER

Guérit les Chancres dans la bouche et l'estomac.

PAIN-KILLER

Est un remède souverain pour la Diphtérie.

PAIN-KILLER

Fait disparaître les Crampes et les Douleurs dans l'estomac.

PAIN-KILLER

Est la grande Médecine de l'été.

PAIN-KILLER

Un remède certain pour la Dysentérie et le Choléra Morbus.

PAIN-KILLER

Sans égal pour le Rhumatisme ou Névralgie.

PAIN-KILLER

Donne du soulagement à la douleur la plus intense.

PAIN-KILLER

Le mot "PAIN-KILLER" est notre Marque de Commerce, et nous avons seuls le droit de son usage. Ceux qui copient nos compositions sans autorisation nous rendent responsables de la loi.

Le Public est prévenu contre les imitations du Pain-Killer, et de se méfier des personnes qui recommandent aucun autre article comme étant "Aussi Bon" que quelques uns d'entre eux font un peu plus de bruit avec leurs langues, mais ils n'ont aucune qualité en commun avec le Pain-Killer.

Prix 25 Cts. par Bouteille.

Vendu par toutes les Drogueries et Marchands de Campagne en général.

Perry Davis & Fils & Lawrence, Seuls Propriétaires, Montréal.

Annonces Nouvelles.

Salle de Musique. Avis.

Pour les Fêtes 1.—Fyfe et Garneau

DÉJEUNER.—COCO DE EPPS.—Agréable et re confortant.—Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une sage application de magnifiques propriétés du Coco bien choisi, M. Epps a pourvu nos tables à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir un état de santé mauvais au point de le mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de malades nous environnent sans cesse, prêts à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous évitons plus d'un atteinte de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution.—Civil Service Gazette.

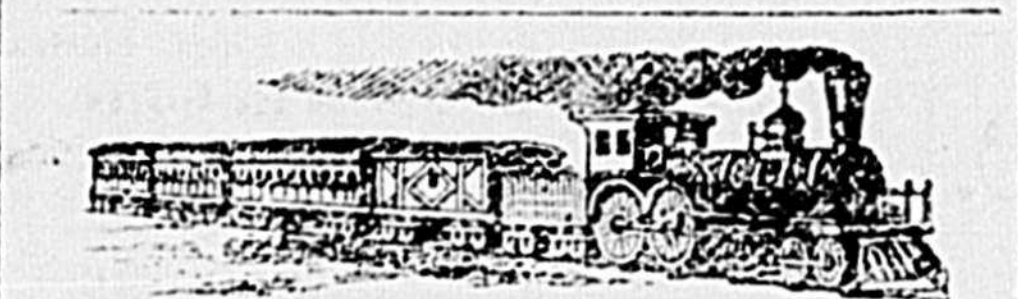
Chaque paquet porte l'inscription : "JAMES EPPS & Co., Homœopathiques Chimistes, 48, rue Threadneedle, et 170, Piccadilly, Londres.

AVIS.

LA SEPULTURE DU REVD. P. J. BEDARD, l'ancien curé de St. Raymond, décédé à Yankton, Dakota, le 26 décembre dernier, aura lieu dans l'église de St. Raymond, JEUDI, le 11 JANVIER courant, à 9 heures du matin.

Le convoi partira du Cimetière de Belmont, [où le corps a été déposé] mercredi, veille de la sépulture, à 7 heures du matin, pour se rendre à St. Raymond ; et s'arrêtera à l'église de Ste. Jeanne de Neuville, où un Libera solennel sera chanté.

Les MM. du clergé, ainsi que les parents et les amis du défunt sont respectueusement invités. Québec, 8 Janvier 1877. 155



CHEMIN DE FER

Quebec, Montreal, OTTAWA

—ET— OCCIDENTAL,

Division de Québec.

AVIS.

—A PARTIR DE— MARDI PROCHAIN,

LE 2 JANVIER 1877,

Des convois marcheront chaque jour, (dimanches exceptés) comme suit :

Partiront du terminus de Québec à 4 heures P. M., arrivant à

Ste. Jeanne de Neuville, (PONT ROUGE)

A 5.30 Heures P. M.

Pour revenir, partiront de Ste. Jeanne de Neuville à 8.15 A. M. arrivant à Québec, à 9.45 A. M.

Pour taux de passage et fret et toute autre information, s'adresser au bureau, à la station, marche du Palais, pied de la rue St. Nicholas.

THOMAS MCGREEVY, Contracteur. Québec, 3 Janvier 1877. 150

Invitation Speciale.

MESDAMES ET MESSIEURS : Malgré toutes les belles promesses que vous font Messieurs les Encanteurs, on peut affirmer que c'est encore à la

Maison Renaud et Cie,

OU LES CADEAUX DU JOUR DE L'AN SE VENDENT A MEILLEUR MARCHÉ.

M. ED. DOLBEG qui dirige ce grand établissement a su y réunir les plus beaux objets d'art de tout ce qui peut flatter la vue.

Il invite cordialement toute la population de Québec, à lui payer une petite visite et à jeter un coup d'œil sur son assortiment.

Vous y verrez des argenteries venues de la célèbre manufacture Meindin Britannia Co., des Porcelaines Française et Anglaise.

Des Verreries de toute beauté. Des Lampes de Salons et de tables, Des Carrelles à Fruits, Des Huiliers, Services à dîner et à déjeuner, Sets à Toilette, Etc., Etc

N'oubliez pas au No. 21, rue St. Paul Québec, 27 Décembre 1876. — 3 mai 1876-c

Salle de Musique,

RUE ST. LOUIS.

UN MAGNIFIQUE Concert sera donné à cette salle

MARDI, le 9 courant, POUR VENIR EN AIDE AUX SOEURS DE LA CHARITÉ.

Ce Concert est sous le patronage distingué de Son Excellence le Lt.-Gouverneur.

Grâce à la bienveillante permission du Lieutenant-Colonel Strange et des Officiers, la Batterie B y fera entendre ses plus beaux airs.

ADMISSION : Parterre, 50 cts ; Galerie, 25 cts. On peut se procurer des billets chez MM. Hollowell, Lavigne, Barrow et Wright, ainsi qu'à la porte de la salle.

On trouvera un plan de la salle chez M. Hollowell, où l'on pourra se réserver des sièges moyennant un surplus de dix centimes.

M. Lavigne a bien voulu prêter un magnifique piano pour la circonstance. Québec, 5 Janvier 1877. 154

A PRETER.

\$30,000 SUR PROPRIÉTÉS DE VILLES OU DE LA CAMPAGNE. S'adresser à LOUIS LESSARD, Sec. Trés. Société de Construction Per- manente de Québec. Québec, 28 Juillet 1876. 64

ENCORE DU NOUVEAU

—A LA— LIBRAIRIE

—DE— I. P. DERY.

40, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

Grand Assortiment de Nouveautés propres pour Cadeaux de Noel et du Jour de l'An.

ENCHRIERS en verre taillé. ENCRIERS montés sur plateaux en bois de rose.

CHAPELETS en nacre de perle et en ambre, montés en argent.

CRUCIFIX en ivoire de toutes grandeurs. LIVRES DE PRIERES, en ivoire, velours, Caoutchouc, etc.

PORTECRAYONS en or et en caoutchouc. BOITES DE TOILETTE pour Dames, etc.

PORTFEUILLES en cuir de Russie, etc. ALBUMS grandeurs in-quarto de qualité supérieure.

—AUSSI— TABLETS pour Grilles de salons, et un grand nombre d'Articles de fantaisie trop long à énumérer.

Le Tout est des genres les plus nouveaux et sera vendu à des prix extrêmement modérés.

I. P. DERY, Libraire, 40, Rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 20 Décembre 1876. 944

TEMOIGNAGE DES MEDECINS

EN FAVEUR DU Vin de Quinine Devins & Bolton.

Nous avons soumis notre préparation aux médecins soussignés, qui l'ont examinée avec soin, l'ont prescrite et maintenant nous font l'honneur de nous prêter leurs noms approuvant et recommandant fortement le VIN DE QUININE de DEVINS et BOLTON, dans tous les cas où ce tonique peut être employé.

Docteurs Trudel, Peltier, Rottot, Major, Kollmyer, Painchaud, Brosseau, J. W. Mount, Richard, Ed. Mount, Robillard, Perrigo, Leprohon, Alloway, Coderre, Beaudry, L. A. E. Desjardins, Thompson, Turgeon, Delamelle, Plante, Dagenais, Desmarais, Vaché.

Le Vin de Quinine de Devins et Bolton doit être administré aux enfants délicats, aux dames qui relèvent de couches, aux convalescents et aux vieillards affaiblis par l'âge ou la maladie.

PRÉCAUTION.—Assurez-vous que vous n'achetez aucun autre vin que le Vin de Quinine de Devins et Bolton.

A vendre chez tous les pharmaciens et épiciers. Agence chez John Ross & Co., épiciers en gros, Ed. Giroux & Frère, John E. Burke, et J. J. Veldon pharmaciens. Québec, 15 nov. 1876. 5 Juin-76.—6m.18

AVIS.

Les remèdes populaires suivants qui portent le nom de DEVINS & BOLTON seulement seront garantis à l'acheteur. On peut s'en procurer en les demandant chez les Pharmaciens et Epiciers.

"Cough Specific." (Préparé par DEVINS & BOLTON, MONTRÉAL.) Guérira certainement les Rhumes, Toux, Asthmes et Coqueluches des enfants, quand tout autre remède a failli. Ce fait peut être certifié par de nombreux citoyens.

CELEBRE CORDIAL CARMINATIF

La Recette d'un Médecin Éminent de la ville. Pour la dentition des enfants, perte de sommeil, dysenterie, colique, convulsions, etc.

Mère, ce vous épargnera plus d'une nuit sans sommeil et vous pouvez l'administrer avec sûreté.

PASTILLES A VERS DE DEVINS

Sont certainement le remède le plus efficace qui soit connu pour la destruction des Vers chez les enfants ou adultes.

On en enverra une BOITE par la maille en recevant 25 cents en timbres de poste.

Huile de Foie de Morue et D'Hypophosphate de Chaux.

(Préparé par DEVINS et BOLTON, MONTRÉAL.) Consistance de crème agréable au goût et peut être supporté par l'estomac le plus délicat. Prix : 50 cts. et \$1.00 la bouteille.

RESTAURATEUR PARISIEN DE LUBY.

Ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent. Prix : 50 cts. la bouteille. 6 bouteilles pour \$2.50

A vendre à Québec chez Ed. Giroux et Frère, John E. Burke, W. E. Brunel et J. J. Veldon.

Toutes commandes en gros pour ces remèdes populaires doivent être adressées chez

DEVINS & BOLTON, EVANS, MERCER & Co., KERRY, WATSON & Co., LYMAN, CLARE & Co., W & D. YULLE, Pharmaciens. Québec, 15 Novembre 1876. 18 c.

CANADA Province de Québec, COUR SUPERIEURE. District de Québec.

DAME CHARLOTTE WILLIAMS, de la Cité de Québec, épouse de STEPH ANTOINE ROUSSEAU, de la dite Cité de Québec, fondeur, et dûment autorisée à ester en justice, contre son dit mari. Demanderesse.

Le dit ANTOINE ROUSSEAU, Défendeur.

AVIS est par le présent donné que la demande ci-dessus mentionnée a été instituée de vant cette dite Cour une action en séparation de biens contre le défendeur.

JOS. G. BOSSÉ, Proc. de la Demanderesse. Québec, 13 Décembre 1876. 144

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de GLOVIS BELANGER, commerçant de la paroisse de Saint Eugène, Failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au TRENTE DECEMBRE courant, après lequel ces dividendes seront payés. L'Islet, 13 Décembre 1876.

CHS. MARCOTTE, Syndic. Québec, 15 Décembre 1876.—1m. 116

POUR LES FÊTES !

LES MARCHANDISES ci-dessous mentionnées ont été marquées à DES PRIX REDUITS et sont bien convenables pour

Des Presents.

Boîtes à Ouvrages, Boîtes à Toilettes, Ecrivoires.

Boîtes à Mouchoirs et à Gants, dans toutes les différentes qualités.

Colts et Manchettes en dentelle et en toile, Cravates, Mouchoirs de soie et en toile, Indiennes, etc.

—AUSSI— Un bon assortiment de Tapis, Garnitures de Châssis, Rideaux, Franges, Tapis de Table et de Piano.

Nous continuons à donner DIX PAR CENT D'ESCOMPTE sur tous les achats au comptant.

FYFE & GARNEAU

22, RUE LA FABRIQUE. Québec, 27 Décembre 1876.

Maison Canadienne,

GINGRAS & LANGLOS, 54, RUE DU PALAIS, HAUTE-VILLE

Les personnes désirent se procurer les vins les plus fins et les plus recherchés, voudront bien parcourir la liste des vins suivants, provenant des maisons les plus en renommée d'Europe :

VINS BLANCS. Xérés Amontillado très pâle et très sec.

Do WB { MAISON MISA. Do VB Do VP Maderes

Xérés de Gordon, T. P. do de Itavello. do de Lion.

Roussillon Blanc—Vin Sicile.

VINS DE BOURGOGNE. En Bouteilles.

Pommard, J. B. Seville, à Dijon. Beaujolais à A. Gondran. Muscat de Frontignau—A. Gondran.

OPORTO DE HUNT, très-vieux. do de Cockburn, C.G. do do G. do do M. do de Chamisso, Particular, Terragone—quatre diamants. Roussillon Rouge.

VINS MOUSSEUX. (Champagne) Monopole Sec. Heidsieck & Co. Verzeney Royal. Reims.

MOET & CHANDON, Extra Supérieur. do do Sillery (sec) do do Tère Qualité. do do Réme do Allet Faure, Reims Moselle Mousseux.

CIGARES :

Cigares de la Havane. Boek & Cie. El. Orden. Jose Punerrega. El Fandango. La Ingenuidad. El Horcon. El Magnifica.

Cigares Allemand. El Prograssivo, 4 de Boites. Masaniello. Espanola. Perla de las Antilas. T. S. (Rising Sun.)

Cigares Domestiques. H. T. B. Oriental. El. T. B. Regalia Conchas. Henry Clay. Just Out. Cable S. Davis. Seldic Oriental.

Assortiment complet d'épicerie à des prix très-modérés. Québec, 1er Décembre 1876. 72

CADEAUX !!

Le Soussigné vient de recevoir de Paris, Londres et New-York, la plus belle collection de Musique VOCALE ET INSTRUMENTALE :

RECUEILS DE MÉLODIES, RECUEILS DE ROMANCES, OPÉRAS COMPLETS, [avec paroles françaises] RECUEILS DE COMPOSITIONS [pour piano.]

MORCEAUX DÉTACHÉS, [de musique vocale et instrumentale] MUSIQUE RELIGIEUSE, [Motets pour toutes les fêtes de l'année, saluts de Lambillotte, Cantiques, Messes en plainchant harmonisé, etc.] En vente chez

A. LAVIGNE, Editeur de musique, 25, Rue St. Jean. [Banque d'Épargne]

AVE MARIA

Duo à voix égales et Chœur à 4 voix composé pour la Chapelle du Collège de Lévis par George McNEIL.

Prix.....50 Centims. Publié et à vendre par A. LAVIGNE, Agent des célèbres manufactures de pianos de Pleyel, Knabe, Marshall & Wendell, et des organes-harmoniums de SMITH et de LORING & BLAKE, No. 25, RUE SAINT-JEAN, [Banque d'Épargne] Québec, 27 Décembre 1876. 5

TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX.

GRANDE REDUCTION !!

Joseph Hamel & Freres,

No. 58, RUE SOUS-LE-FORT,

OFFRENT en vente à une IMMENSE REDUCTION tout leur grand Assortiment de Tapis, Prelarts, Rideaux, Etc., Etc., pour faire place aux Nouvelles Importations du printemps. Les Marchandises suivantes seront vendues sans réserves d'ici au ler FEVRIER PROCHAIN :

Table with 4 columns: Quantity, Verges, Tapis, and Location (Bruxelle, Tapisserie, Ecosais, Impérial, Feutre, Manille, Escalier).

—AUSSI—

PRELARTS ANGLAIS

Rep pour Rideaux, Damas en Soie pour Rideaux, Damas en Laine pour Rideaux, Rideaux en Point, Nattes en Velours, Nattes en Tapisserie, Nattes en Laine, Nattes en Cocco.

CORNICHES EN CUIVRE, FRANGES ET GLANDS A RIDEAUX. JOSEPH HAMEL & FRÈRES, No. 58, Rue Sous-le-Fort. Québec, 15 Decembre 1876.

J. B. LALIBERTE,

CHAPELIER et MANCHONNIER



Fourrures ! Fourrures !!

IMPORTATION EXTRAORDINAIRE —POUR LA— SAISON D'HIVER. 124 et 126, Rue St. Joseph St. Roch.

DÉJA l'hiver est arrivé et voilà le temps où il nous faut endosser les paletots d'hiver. C'est le temps pour les personnes qui ont des achats de Pelletteries à faire de visiter la magnifique assortment de Fourrures que vient de recevoir le soussigné. Puisse des importations considérables, il est en mesure de vendre à des prix tellement réduits qu'il défie toute compétition. Que le lecteur juge par la liste que nous donnons plus bas des avantages offerts au public au magasin du soussigné, qui offre en vente—

POUR LES DAMES.

Nouvelles Garnitures de Manteaux de Russie, de Paris et des Etats-Unis. Patrons les plus nouveaux de Manteaux en Soie et en Drap. Garnitures ou Setts de Vison.

do do Martre do Loutre Naturelle. do do Renard Argenté. do do Martre d'Alaska. do do Loup de la Mer du Sud. do do Agneau de Perse. do do Loutre Piquée. do do Castor Piqué. do do Greb, (très-élegant et fashionable.)

Comprenant Collets, Boas, Mantilles, Pagodes, Casques, Gants et Mitaines, Sachets portatifs. Garnitures ou Setts d'Hermine, comprenant les mêmes articles. Manteaux et Mantilles de Castor Piqué, de Lapin Blanc, Agneau de Perse, exécutés dans les derniers goûts et dont l'élégance et la solidité sont sans rivales.

POUR LES HOMMES.

Casques, Pardessus, Gants et Mitaines, Boas de Loutre Naturelle Canadienne. do do do do Loutre de Mer. do do do do Agneau de Perse. do do do do Loutre Piquée de la Mer du Sud. do do do do Vison, Loup-Marin noir et gris. Capots de Pea-Jackets de Castor Piqué, de Chat Sauvage, de Renard des Prairies, de Bufile, de Loup Marin, de Loutre de la Mer du Sud et de Loutre Naturelle.

—DE PLUS— Robes d'une grande richesse pour Voitures, Robes d'Ours, de Loup, de Chat Sauvage, Loup Corvier, Carajou, Renard des Prairies, etc., Robes de Carottes et Capots en Fourrures de louage pour voyages. Toiles de Fourrures sur commandes, Mitaines de Peau d'Original, Traines, Raquettes. Confiant dans le patronage qu'il a toujours reçu du public, le soussigné est certain qu'on lui continuera cette année comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée.

J. B. LALIBERTE, Chapelier et Manchonnier. Québec, 20 Novembre 1876. 31 Mai 1876-16c.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE 'STADACONA'

Contre le Feu et sur la Vie INCORPORÉE LE 26 MAI 1874.

Capital Autorisé - - - - \$5,000,000

Depôt du Gouvernement - - - -

